



FICHE FORMATION

ATEX & RISQUE EXPLOSION

Formation ATEX : Superviser et encadrer le travail ou des travaux en atmosphère explosive

Durée : 1,5 Jours

L'essentiel

Procédures et autorisations de travail (Permis ATEX)

La formation de celui qui délivre et contrôle les autorisations de travail en zone ATEX : analyser l'intervention avant qu'elle commence, et refuser quand les conditions ne sont pas réunies.

Enjeux

- Une intervention banale ailleurs devient une source d'inflammation en zone ATEX.
- Tenir la ligne face à la pression de production quand les conditions ne sont pas réunies.

Objectifs pédagogiques

- Analyser les risques d'une intervention prévue en atmosphère explosive.
- Établir et délivrer un permis de travail adapté à la zone concernée.
- Définir les mesures compensatoires et les contrôles avant, pendant et après travaux.
- Encadrer les intervenants extérieurs et vérifier leur habilitation.

Programme détaillé

- 1 Rappels sur le mécanisme de l'explosion et le zonage ATEX.
- 2 Sources d'inflammation introduites par une intervention.
- 3 Analyse préalable et mesures compensatoires : ventilation, dégazage, inertage, détection.
- 4 Permis de travail, permis de feu et consignations associées.
- 5 Surveillance de l'intervention et conditions d'arrêt.
- 6 Réception des travaux et remise en service de la zone.

Public concerné

- Chargés de travaux et donneurs d'ordre en zone ATEX
- Responsables maintenance et encadrement de production

SIÈGE INTERNATIONAL

6 rue d'Armaillé, Paris — France
(+33) 7 67 72 43 68
SIREN 952 449 346 R.C.S · Code NAF 71.12B

SIÈGE AFRIQUE

Aïbatin Kpota, Cotonou — Bénin
(+229) 01 91 38 44 44 · 01 91 32 24 70
RCCM RB/COT/26 B 42475 · IFU 3202686150102

CONTACT

info@ifecarm-qhse.com
www.ifecarm-qhse.com



Prérequis

- Connaissance préalable du risque d'explosion et du zonage du site.

Modalités pédagogiques

- Apports réglementaires, analyse de permis réels et mises en situation de décision.

Évaluation des acquis

- Évaluation par études de cas d'intervention et rédaction de permis.

Cadre d'application

La directive 1999/92/CE impose à l'employeur d'organiser la sécurité du travail en atmosphère explosive. Les modalités d'autorisation de travail doivent être adaptées à la réglementation du pays et aux procédures du site.

Intéressé par cette formation ?

Programme détaillé, dates de session (intra ou inter-entreprises) et devis sur simple demande, au Bénin comme en France.

info@ifecarm-qhse.com · (+229) 01 91 38 44 44 · (+229) 01 91 32 24 70 · (+33) 7 67 72 43 68

SIÈGE INTERNATIONAL

6 rue d'Armaillé, Paris — France
(+33) 7 67 72 43 68
SIREN 952 449 346 R.C.S · Code NAF 71.12B

SIÈGE AFRIQUE

Aïbatin Kpota, Cotonou — Bénin
(+229) 01 91 38 44 44 · 01 91 32 24 70
RCCM RB/COT/26 B 42475 · IFU 3202686150102

CONTACT

info@ifecarm-qhse.com
www.ifecarm-qhse.com